



Prise de position – Association Swiss Label

Berne, le 11 septembre 2026

« La Suisse est en train de brader son symbole le plus important »

La croix suisse est, au sens propre du terme, un signe « plus » : dans le monde entier, la croix blanche sur fond rouge est associée à un surcroît de soin, de précision et de longévité. Cette promesse de qualité, cultivée pendant des décennies, explique pourquoi les consommateurs du monde entier sont prêts à payer davantage pour des produits industriels et artisanaux arborant la croix suisse. Le fait que l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) soit désormais disposé à autoriser l'apposition de ce label de qualité sur des marchandises fabriquées à l'étranger ne constitue rien d'autre qu'un bradage de notre symbole le plus important.

Qu'est-ce qui change exactement ?

Avec sa nouvelle interprétation des règles relatives aux indications de provenance, l'IPI a créé un précédent dangereux. À l'avenir, les marques pourront en effet apposer la croix suisse sur leurs produits même si ceux-ci ont été fabriqués bien au-delà de nos frontières, pour autant que la création intellectuelle – design, recherche et/ou développement – ait eu lieu en Suisse. La croix suisse se voit ainsi réduite à un simple instrument de marketing.

Cette évolution est toutefois bien plus qu'un simple détail juridique : pour Swiss Label, elle constitue une grave déformation de la promesse de qualité associée à la croix suisse. Les consommatrices et consommateurs, en Suisse comme à l'étranger, qui privilégient délibérément l'origine suisse lors de leurs achats sont systématiquement induits en erreur. Lorsque des entreprises délocalisent leur production pour des raisons purement économiques et suppriment des emplois en Suisse, elles ne devraient pas être « récompensées » en étant autorisées à présenter leurs produits comme le fruit d'un travail de qualité suisse. Chez Swiss Label, nous considérons cette nouvelle réglementation comme une attaque directe contre l'ensemble de la place industrielle suisse. Autrement dit : le « plus » devient un « moins ».

Dans ce contexte, l'arbalète gagne encore en importance en tant que label fiable. Alors que la croix suisse perd progressivement de sa crédibilité en raison de cette pratique, l'arbalète de Swiss Label continue de garantir sans équivoque l'origine suisse. Elle représente les entreprises qui restent fidèles au site de production suisse, fournissent un véritable travail de qualité et ne font aucun compromis en matière de qualité.

Nous ne pouvons ni ne voulons accepter cet assouplissement. La véritable Swissness ne peut pas être délocalisée dans des sites de production étrangers. Nous continuerons donc à nous engager avec détermination afin de renforcer la conscience des consommatrices et consommateurs en matière d'origine et de qualité – et afin que la véritable qualité suisse continue, à l'avenir, de tenir pleinement ses promesses.

Jürg Rothenbühler, président de l'Association Swiss Label